

Nous sommes d'avis que la contribution du gouvernement fédéral devrait être augmentée. Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait être disposé à établir, d'accord avec les provinces, un régime de réassurance, afin qu'en cas de mauvaises récoltes généralisées, le fonds de réassurance fournisse l'argent supplémentaire requis pour que les paiements puissent être faits et qu'ils n'aient pas à être versés, comme c'est le cas actuellement, directement sur les ressources des gouvernements provinciaux.

L'assurance-récolte ne s'applique qu'à un nombre relativement restreint d'agriculteurs du Manitoba. Si mes renseignements sont exacts, elle ne s'applique qu'à environ 2 p. 100 des agriculteurs de la Saskatchewan. Les agriculteurs de cette province n'ont pu profiter des avantages de la loi en grand nombre. S'il survenait une mauvaise récolte généralisée, le fardeau retomberait en grande partie sur le Trésor de la province. La même situation se présenterait en Alberta et au Manitoba. Il ne faut donc pas que nous envisagions seulement l'amélioration de l'assistance à l'agriculture des Prairies. Nous estimons qu'il y a lieu de faire un autre pas en avant. Nous sommes d'avis qu'il est temps également d'envisager la loi correspondante, savoir la loi sur l'assurance-récolte, afin d'y apporter ces deux modifications d'importance vitale, sans quoi elle ne s'appliquera qu'à une poignée de producteurs de céréales du Canada.

La présente résolution invite la Chambre à examiner les points précis dont j'ai parlé. Elle porte aussi que d'autres modifications seraient indiquées pour assurer un appoint suffisant en cas de mauvaises récoltes.

La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies prévoit et définit certains genres de versements à l'acre. Nous avons beaucoup entendu parler de ces versements. Nous avons beaucoup entendu parler de celui de \$1 l'acre jusqu'à concurrence de \$200. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs en ont beaucoup parlé, mais depuis, pas un mot. Ils gardent le silence le plus complet à propos de ces versements. Le premier ministre s'est baladé à travers le pays et, d'une réunion à l'autre, il a répété: «Les versements à l'acre sont devenus partie intégrante du programme du gouvernement». D'après la *Presse canadienne*, le premier ministre a donné à entendre le 31 mai que «des versements à l'acre spéciaux seraient établis sur une base annuelle régulière». Cette déclaration a été répétée de réunion en réunion.

**M. Jones:** Vous vous êtes opposés aux versements à l'acre.

**M. Argue:** Nous avons voté en faveur.

**M. Jones:** Vous avez dit que c'était le pire genre de versements qu'on puisse faire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable représentant est en train de discuter de certains versements, qui se font au titre d'une certaine loi, mais que la présidence ne parvient pas à découvrir dans la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je me demande donc comment il peut établir le rapport entre les deux, car il ne fait aucun doute que sa motion a trait à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

**M. Argue:** Ma motion vise d'autres modifications à étudier pour assurer un revenu d'appoint suffisant. Je voulais exhorter le gouvernement à étudier une autre modification à apporter à cette loi à cause des déclarations et des promesses du gouvernement. Il a dit qu'il donnerait un caractère permanent aux versements à l'acre. Nous croyons qu'en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, on devrait étudier la possibilité d'adopter une formule définitive pour les versements à l'acre, de sorte que les cultivateurs sachent qu'ils ont droit à tel ou tel versement. Nous affirmons aujourd'hui que le temps est venu pour le gouvernement de dire à la Chambre et au pays si ce que ses membres ont promis n'étaient que des promesses torys, du bluff tory, ou bien si le premier ministre va donner suite à ces engagements solennels de faire des versements de façon régulière chaque année. Avant les élections, on disait: «Votez pour nous et vous les recevrez chaque année», mais après les élections, on n'en a plus parlé.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'admire l'éloquence du député, mais je ne vois pas encore en quoi ses propos se rapportent aux modifications à apporter à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. S'il veut bien relire sa motion, il verra qu'il n'y est question d'aucune autre loi que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Il y parle de modifications à cette loi, en précise quelques-unes et traite aussi d'autres modifications appropriées. Vu qu'il est question d'une seule loi dans la motion, je suis forcé de conclure que les modifications proposées se rapportent à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Par conséquent, l'honorable représentant devrait peut-être revenir à cette loi.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, il nous importe peu que la mesure législative qui a été promise à l'égard des versements à l'acre prenne la forme de modifications à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ou la forme d'une mesure supplémentaire et distincte. Le fait est, bien entendu, qu'on a promis des versements à l'acre et que les agriculteurs attendent toujours que le gouvernement leur dise s'il a l'intention de remplir ses engagements à cet égard. La motion à l'étude demande certains...